

- G -

Mardi 12 mai 2015

**MOTION
CONCERNANT**

L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie, signés le 21 novembre 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

--ooo0ooo---

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la Loi et en vue de son approbation, l'engagement international important que je viens de déposer, à savoir :

- L'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie, ainsi que l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie, signés le 21 novembre 2008 et en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.